20/12/19 Ph R

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de ROQUETAILLADE ET CONILHAC

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER ET LE PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES

Arrêté d'organisation d'une enquête publique :

CG/N°2019-10-19 du 25 octobre 2019

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Article R123-18 - Code de l'Environnement :

« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse ».

Article 6 - Arrêté du Président du Conseil départemental du 25/10/2019 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au projet d'aménagement Foncier et le programme de travaux connexes.

« A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 8 jours pour adresser ses questions au Département, maître d'ouvrage de la procédure, qui devra lui répondre dans les quinze jours suivant la demande ».

1 - Participation du public

Article 3 - Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier, se tiendra à la disposition des intéressés les :

- lundi 18 novembre 2019 de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Roquetaillade et Conilhac;
- mardi 3 décembre 2019 de 09h30 à 12h00 à la Mairie de Roquetaillade et Conilhac ;
- mardi 17 décembre 2019 de 09h30 à 12h00 à la Mairie de Roquetaillade et Conilhac.

Pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou les intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre dans les plus brefs délais et tenu à la disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent, mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités en tête à tête si les intéressés le souhaitent. Les observations ou les réclamations peuvent être également présentées pendant la période de l'enquête :



-par courrier postal à « Monsieur le Commissaire Enquêteur » Mairie 11300 Roquetaillade et Conilhac » ;

-sur le registre papier disponible à la Maire de Roquetaillade et Conilhac ;

-sur le registre dématérialisé <u>https://www.registre-dematerialise.fr/1787</u> et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : <u>enquete-publique-1787@registre-dematerialise.fr</u>

« Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé ».

11 - Bilan comptable des observations.

Analyse quantitative détaillée selon les moyens d'expression mis à disposition.

Globalement la participation du public a été moyenne eu égard aux enjeux relevant de l'Aménagement Foncier Agricole et Environnemental de la commune de ROQUETAILLADE. Il est cependant à observer, une préparation en amont de l'enquête publique, favorisant des opérations de recherche des propriétaires réels et de classement des parcelles soumises à l'approbation de la Commission Communale en date du 19 septembre 2017, et notamment par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de ROQUETAILLADE qui s'est réunie le 22 novembre 2018 pour l'agrément de cet avant-projet, et le soumettre à l'enquête officielle.

Appréciation qualitative de la participation du public, notamment par rapport au dispositif mis en place.

Le dispositif a été rapidement intégré par le public qui s'est déplacé aux trois permanences du commissaire enquêteur, et en majorité pour consultation près de Monsieur Francis PALAS en sa qualité de Géomètre du cabinet VALORIS, en charge de l'opération, comptant ainsi 38 visites et remise de 6 lettres, ainsi que 2 observations importées sur le registre dématérialisé.

12 - Evaluation de l'efficacité des mesures de publicité.

Les mesures de publicité se sont globalement limitées aux obligations légales : publication dans la rubrique des annonces légales de la presse régionale, affichage sur les panneaux dédiés des mairies (Roquetaillade et Conilhac, siège de l'enquête et Magrie). Il a été procédé par le Chef de Service aménagement du Conseil Départemental de l'Aude a l'envoi de 92 bordereaux recommandés regroupant 243 propriétaires, identifiés, et concernés par ce projet d'Aménagement Foncier Agricole et Environnemental de la commune de Roquetaillade et Conilhac.

2 - Relevé des observations et demandes

21 - Relation des observations et demandes du public.

211 « Registre d'enquête et remise de lettres au commissaire enquêteur »

Le lundi 18 novembre 2019 de 14h00 à 16h30, ouverture de l'enquête publique et premier jour de permanence du commissaire enquêteur, en présence de Monsieur Francis PALAS en sa qualité de Géomètre du cabinet VALORIS, en charge de l'opération, il a été enregistré sur le registre d'enquête publique 7 visites pour consultation au sujet du projet. Mme PENO secrétaire de mairie a remis deux lettres (L1 et L1 bis) et (L2) au commissaire enquêteur.

- 7 visites pour consultation du projet et entretien avec M. PALAS Géomètre :

Mme et M. FIGUERAS André - Roquetaillade

Mme BARRANDON Denise et M. ESTEBAN Pierre - Lauraguel

- M. LAMBERT Gilbert Roquetaillade
- M. DENARNAUD Jean-Louis Castanet-Tolosan
- M. FORT Pierre Roquetaillade
- M. BURGAT Renaud Roquetaiilade
- M. CASTAING Daniel Toulouse

Remise de deux lettres par Mme PENO secrétaire de Mairie en V3:

Mme GIL Michelle épouse Colas (L1 et L1 bis) - Montélier 26

Mme et M. MARTINEZ Auguste (L2) - Sages et Ligueux en Périgord 24

- 3 Visites en mairie (hors permanence du commissaire enquêteur) pour consultation du projet et une observation écrite :

Le mercredi 20 novembre 2019

Visite de M. FIRMAT Francis – Roquetaillade (Consultation du projet en mairie)

Le mercredi 28 novembre 2019 observation écrite V10 :

Visite de M. OLIVE Gilbert – Limoux (Consultation du projet en mairie : n'est pas d'accord avec le projet le concernant)

Le vendredi 30 novembre 2019

Visite de M. RIBAULT Etienne Roquetaillade (Consultation du projet en mairie)

Le mardi 3 décembre 2019 de 09h30 à 12h00, deuxième permanence du commissaire enquêteur, en présence de Monsieur Francis PALAS en sa qualité de Géomètre du cabinet VALORIS, en charge de l'opération, il a été enregistre sur le registre d'enquête publique 14 visites pour consultation au sujet du projet, dont deux lettres pour remise d'une lettre au commissaire enquêteur par Monsieur le Maire lors de la visite 12 (L3) et M. FORT Rémy lors de la visite 25 (L4).

- 14 visites pour consultation du projet et entretien avec M. PALAS Géomètre :
- M. SIRET Jean Maire de Roquetaillade
- M. TAUDOU André Lauraguel
- M. QUETIER Daniel Limoux

Mme JAULET Nadine - Roquetaillade

Mme FRANCES Anne-Marie - Roquetaillade

M. CONGIN Gérard - Roquetaillade

M. DENARNAUD Jean-Louis - Castanet-Tolosa 31

M. CASTAING Marc - Villefloure 11

Mme MOULARD Michelle -Saint-Paracal 11

M. et Mme VERDU Anne-Marie - Roquetaillade

M. COMDRIER Jérôme - Roquetaillade

M. PATEBEX Pierre - Bram 11

M. et Mme CROS Monique - Limoux

M. FORT Rémy - Bouriège (remise d'une lettre (L4)

- 1 Visite en mairie (hors permanence du commissaire enquêteur) pour consultation du projet et <u>observation écrite V26 :</u>

Non daté: M. PONT Jean-Pierre- Roquetaillade et Conilhac

Le mardi 17 décembre 2019 de 09h30 à 12h00, clôture de l'enquête publique et troisième permanence du commissaire enquêteur, en présence de Monsieur Francis PALAS en sa qualité de Géomètre du cabinet VALORIS, en charge de l'opération, il a été enregistré sur le registre d'enquête publique 13 visites pour consultation au sujet du projet, dont deux lettres pour remise d'une lettre au commissaire enquêteur par Monsieur le Maire (L5) et Mme GELLE Sophie lors de la visite 29 (L6).

- 13 visites pour consultation du projet et entretien avec M. PALAS Géomètre et 6 observations écrites :

M. et Mme RAYNAUD Josiane - Montazels

M. DENOIS Jean-Louis - Roquetaillade observation écrite V28

Mme GELLE Sophie et M. HERRGOTT Jean-Paul « S.C.I. MELLIRERA » - Roquetaillade <u>observation</u> <u>écrite V29</u> et remise d'une lettre (L6)

M. FORT Rémy - Roquetaillade (2° consultation en V25)

M. BUENO Félix pour Mme BUENO née FRANC - Carcassonne

M. et Mme FERROUDJI Bel-Kacem - Alet-les-Bains observation écrite V32

M. et Mme ADRIEU - Cépie

M. PONT Jean-Pierre - Roquetaillade et Conilhac 2° consultation observation écrite V26

M. COMBRIER Jérôme - Roquetaillade (2° consultation en V22)

Mme MOULARD Michelle - Saint-Jean Paracol 11 (2° consultation en V20)

M. et Mme COULANGE Alexandre - Alaigne

M. AZAM Gilles et M. FORT Etienne - S.C.I. Cabane de l'Aigle - Roquetaillade observation écrite V38

M. HENTJENS représentant la SCEA Domaine de l'Aigle Gérard BERTRAND observation écrite V39

212 « Registre dématérialisé ouvert du lundi 18 novembre 2019 au mardi 17 décembre 2019 » http://www.registre-dematerialise.fr/1787

Deux observations transmises par courriel ont été importées dans le registre dématérialisé.

Le 04 novembre 2019 à 16h08 (import observation hors dates de l'enquête publique)

M. BAUMANN Max - Suisse

Le 17 décembre 2019 à 10h22 (import observation au dernier jour de l'enquête publique)

M. LAMBOT Hubert et Mme DUPUIS Christine Mont sur Marchienne - Belgique

Statistiques visites sur le registre dématérialisé

Il est à relever sur le tableau de bord du registre dématérialisé, 192 visiteurs entre le lundi 18 novembre 2019 à 14h00 au mardi 17 décembre 2019 à 12h00. Ce document est joint dans les annexes du dossier, ainsi que les deux observations citées ci-dessus.

22 - Observations et demandes.

221 - Observations du registre d'enquête :

observation écrite V10:

Visite de M. OLIVE Gilbert - Limoux (Consultation du projet en mairie :

N'est pas d'accord avec le projet le concernant

observation écrite V26 et V34 :

Non daté: M. PONT Jean-Pierre- Roquetaillade et Conilhac

Demande la création d'un accès pour désenclaver la parcelle WH 139 « La Gardie »

observation écrite V28

M. DENOIS Jean-Louis – Roquetaillade

Demande que le chemin traversant les deux parcelles 121 et 122, soit positionné sur le bas de la parcelle 122 où il existe une fourrière de 6 m pour les raisons suivantes :

-fort dévers du chemin actuel qui provoque des glissements de terre et véhicules « ravinage » ;

-fort empiètement sur les parcelles elles-mêmes.

Monsieur DENOIS accepte le passage du chemin en bas de la parcelle 122 et à ne pas récupérer l'ancienne parcelle 802.

observation écrite V29

Mme GELLE Sophie et M. HERRGOTT Jean-Paul « SCI MELLIRERA » - Roquetaillade

Demandent la non imperméabilisation du chemin de Peyret dans le cadre des travaux connexes ainsi que du bétonnage même partiel, afin de ne pas générer de ruissellement sur les terres situées dessous et notamment leurs maisons.

observation écrite V32

Mme et M. FERROUDJI Bel-Kacem - Alet-les-Bains

Demande d'avoir la certitude que le chemin desservant sa parcelle 238 n'ira pas jusqu'à la limite de la commune d'Alet et s'arrêtera au droit chemin de la dernière éolienne existante à ce jour.

observation écrite V38

M. AZAM Gilles et M. FORT Etienne -S.C..I Cabane de l'Aigle - Roquetaillade

Demandent que le chemin traversant leurs parcelles 519 et 521 reste privé, ayant d'autres projets pour le développement de leur entreprise S.C.I. Cabane de l'Aigle.

observation écrite V39

M. HENTJENS représentant la SCEA Domaine de l'Aigle Gérard BERTRAND

Après consultation du projet, il apparaît que la parcelle W848, n'a pas été enregistré par le Service de publicité Foncière lors de son acquisition par M. BERTRAND. (Vérification à effectuer par le propriétaire)

Commentaire de commissaire enquêteur.

Les observations V28, doivent faire l'objet d'une étude complémentaire dans le cadre des travaux connexes à l'aménagement foncier de Roquetaillade.

L'observation V38, devra faire l'objet d'une analyse appropriée, afin de déterminer la qualification exacte de ce chemin.

222 - Observations du registre d'enquête dématérialisé :

(import observation hors dates de l'enquête publique)

M. BAUMANN Max - Suisse (import observation hors dates de l'enquête publique)

M. BAUMANN dont l'observation hors délais, (04/11/2019) retenue par le commissaire enquêteur, ne voit pas en quoi il est concerné par cette enquête, n'ayant pas de plan à sa disposition.

M. LAMBOT Hubert et Mme DUPUIS Christine Mont sur Marchienne - Belgique (import observation au dernier jour de l'enquête publique)

Ces propriétaires de parcelles sont restés sans décision aucune quant aux tractations qui ont eu lieu dans le cadre d'échanges de parcelles par le géomètre et sans suite non plus de la promesse de dédommagement de Monsieur le Maire (travaux d'élargissement et de bétonnage du chemin qui va de la Corneilha à la Cabanes de l'Aigle en passant un peu sur leur terrain). Quant au projet d'aménagement foncier, ils ne semblent pas être informés en matière de droit administratif...

Commentaire de commissaire enquêteur.

Dont acte pour l'observation de M BAUMANN.

L'observation de M. LAMBOT Hubert et Mme DUPUIS Christine devra faire l'objet d'une réponse explicitant le projet ainsi que son intérêt.

223 – Observations pour ce qui concerne les 6 courriers déposés au commissaire enquêteur pendant l'enquête publique:

L1 Mme GIL Michelle épouse Colas - Montélier, courrier adressé à Monsieur le Maire le 01/10/2017.

Demande de rester propriétaire de son terrain « La Corneilla et son puits, afin de lui permettre en 2020 d'envisager la création d'un verger.

L1 bis Mme GIL Michelle épouse Colas - Montélier, courrier du 13/11/2019 adressé à Monsieur le commissaire enquêteur.

Même demande que précédemment en citant les parcelles 1069, 282, 283, 284, dont elle veut rester propriétaire pour une surface totale de 2621 m2.

L2 M. et Mme MARTINEZ Auguste - Sages et Ligueux en Périgord courrier DU 04/11/2019 adressé à Monsieur le commissaire enquêteur.

Dans le cadre d'échange de certaines parcelles contre un terrain jardin, M. et Mme MARTINEZ, informent le commissaire enquêteur que M. Gaston COSETTE a procuration pour gérer cette « affaire »...

L3 M. et Mme MARTINEZ Auguste - Sages et Ligueux en Périgord courrier du 20/11/2019 adressé à Monsieur le commissaire enquêteur.

M. et Mme MARTINEZ, annulent les éléments de la lettre L2.

L4 M. FORT Rémy GFA Rémy FORT, délégué Local SAFER, remise d'un courrier lors de la permanence du commissaire enquêteur du 03/12/2019.

Demande la mise à disposition de 2ha de friches « en état d'abandon » à 8 agriculteurs de moins de 35 ans, en leur attribuant un prix avantageux.

L5 M. VERGNES Philippe président de la Chambre d'agriculture de l'Aude, courrier du 11/12/2019 adressé au commissaire enquêteur.

Même remarque que précédemment, et notant que si le programme de travaux connexes proposé intègre divers travaux de remise en état, il paraît regrettable qu'aucune disposition n'ait été prévue afin de remettre en valeur certaines parcelles en friche, qui pourraient être attribuées à ces jeunes agriculteurs, ce qui permettrait de consolider leurs exploitations et contribuerait à dynamiser l'économie agricole de la commune.

L6 Mme FORTMANN Heide-Marie - Le Peyret, courrier en date du13/12/2019, adressé au commissaire enquêteur.

Donne procuration à M. Jean-Paul HERZOTT, à porter ses remarques sur le registre d'enquête.

Commentaire de commissaire enquêteur.

Dont acte pour les courriers L1, L1 bis et L2, pour réponse à donner. Les courriers L4 et L5, doivent faire l'objet d'une analyse concertée, afin de dynamiser l'économie agricole de la commune, de par cette demande de 8 jeunes agriculteurs de moins de 35 ans, visant à renforcer l'amélioration des conditions d'exploitation agricole.

3 - Synthèse des observations et questions au Maître d'Ouvrage

La synthèse proposée dans les commentaires de chaque chapitre du commissaire enquêteur reprend systématiquement l'intégralité des observations, remarques ou demandes. Son objet est de dégager l'essentiel afin d'en faciliter l'analyse et le traitement.

Question du commissaire enquêteur au maître d'ouvrage :

Se reporter aux commentaires de chaque chapitre du commissaire enquêteur notamment :

Les observations V28, doivent faire l'objet d'une étude complémentaire dans le cadre des travaux connexes à l'aménagement foncier de Roquetaillade.

L'observation V38, devra faire l'objet d'une analyse appropriée, afin de déterminer la qualification exacte de ce chemin.

L'observation de M. LAMBOT Hubert et Mme DUPUIS Christine devra faire l'objet d'une réponse explicitant le projet ainsi que son intérêt.

Dont acte pour les courriers L1, L1 bis et L2, pour réponse à donner.

Les courriers L4 et L5, doivent faire l'objet d'une analyse concertée, afin de dynamiser l'économie agricole de la commune, de par cette demande de 8 jeunes agriculteurs de moins de 35 ans, visant à renforcer l'amélioration des conditions d'exploitation agricole.

Le 20 décembre 2019 Le commissaire enquêteur

Philippe RAGUIN